

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1532

20 juin 2008

SOMMAIRE

b for b S.à.r.l.	73523	Lux-Ti S.A.	73490
Blue Dime Holding S.A.	73532	Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS	73509
Boyart S.A.	73534	Montignac S.A.	73506
Caroline S.à r.l.	73500	Nalozo S.à.r.l.	73527
CEP III Investment 2 S.à r.l.	73528	NBC Invest S.à r.l.	73528
CEP III Investment 5 S.à r.l.	73530	New Mersey Lux S. à r. l.	73525
CLS Luxembourg S.à r.l.	73524	Oriflame Cosmetics S.A.	73491
Cristo Rei	73524	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	73520
Dachstein S.à r.l.	73524	Patron Lepo S.à r.l.	73497
Danbel	73527	PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l.	73507
Edge S.A.	73490	RTL Group Central and Eastern Europe S.A.	73534
Flare Finance S.A.	73500	Satimood S.à r.l.	73534
Freepost S.à r.l.	73530	Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.	73507
Frohboesestrasse S.à r.l.	73527	soft-carrier s.a.	73524
Gaming Invest S.à r.l.	73509	Sogesmaint Luxembourg	73536
Garage Thommes & Cie	73523	T.R.B. International S.A.	73499
Global Enhanced Loan Fund S.A.	73491	T.R.B. International S.A.	73508
INDUSTRI KAPITAL Luxembourg II S.à r.l.	73517	Versicolor Finance I	73490
Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.	73518	Vimo S.A.	73499
Les Etangs de l'Abbaye	73490	W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.	73510
Luxgala S.à.r.l.	73535		
Luxgala Two S.à r.l.	73536		

Lux-Ti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.231.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 4 juin 2008.

LUX-TI S.A.

L-4170 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2008071228/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04228. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Edge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 128.076.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Denis Mertens / Jean-Jacques Mertens

Référence de publication: 2008071278/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07917. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Versicolor Finance I, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 130.293.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008071279/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07914. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 45.610.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071433/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08759. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Global Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.485.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008070676/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06211. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of May, at 12.00 a.m.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the company Oriflame Cosmetics S.A., with registered office at L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II (the "Company").

The Company has been incorporated by a deed of Maître Georges Altwies, notary residing in Dudelange, on 22 January 1970, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 61 dated 16 May 1970, the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit dated 8 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 2613 dated 15 November 2007.

The Meeting is opened by Mr Pontus Andreasson, Senior Legal Manager, residing in Stockholm (Sweden).

The Meeting appoints Mr François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The Meeting appoints as scrutineer Mrs Mevlüde - Aysun Tokbag, lawyer, residing in Perl (Germany).

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed *in* variety by the present shareholders, the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board of the meeting will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Meeting has been validly convened by a notice mentioning the agenda published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C) no 1064 on 30 April 2008 and no 1145 on 9 May 2008 and a local newspaper (Luxemburger Wort) on 30 April 2008 and on 9 May 2008.

In addition, the Chairman has indicated that all the registered shareholders of the Company have been sent notices of the meeting by post on 23 April 2008.

II. The share capital of the Company is EUR 69,677,142.50, represented by 55,741,714 shares of no nominal value. The 50% presence quorum is therefore 27,870,857 shares.

According to the attendance list, shareholders representing 54,039,010 shares authorised to vote are present or validly represented at the Meeting. Shareholders holding more than 50% of the issued shares authorised to vote are therefore taking part of the meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

As the number of shares present or represented at the Meeting and authorized to vote is 54,039,010, the two-third majority is therefore 36,026,007 shares.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. After reading of the report of the Board of Directors relating to exclusion of the pre-emption right, approval of proposal for authorization to the Board of Directors to issue shares under a new share incentive plan for key employees and a small number of other key individuals of the Company (the "Participants") for the years 2008-2010, whereby the Board of Directors proposes that the EGM authorizes the Board of Directors to at one or several occasions increase the share capital of the Company within the authorized share capital and exclude the pre-emption right by the issue of up to 2,100,000 shares to the Participants under such plan. Out of such shares, shares corresponding to a fair market value of up to EUR 3,500,000 will annually be offered for purchase by the Participants at fair market terms (the "Investment

Shares") over the years 2008-2010, however subject to the additional requirement that the number of Investment Shares to be offered under the plan shall be determined by the Board of Directors so that the potential dilution under the lifetime of the plan shall amount to less than 3 per cent of the share capital of the Company. Up to a further amount of 4 times the shares issued as incentive shares will be available to be awarded to the Participants as free shares (the "Achievement Shares"). The allotment of Achievement Shares to each Participant will be between 0 and 4 Achievement Shares for each Investment Share, depending upon the development of the Operating Profit of the Company in the 3 years following the Purchase of each Investment Share. The levels of Operating Profit development required for each Achievement Share level will be set by the Board of Directors to provide a fair balance between performance and reward. Under IFRS 2 the cost of the plan must be expensed through the Operating Statement over the life of the plan. The maximum cost will amount to EUR 42 million to be expensed over the period 2008-2013. In addition to this amount, social charges costs will arise. However, as the social charges costs will depend on the value of the Achievement Shares at the time of issuance and furthermore on where the Participants are resident at the time of allotment of the Achievement Shares, they cannot be calculated at this stage. In the event that the subscription price for any share issued pursuant to the share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued, the Board of Directors shall be authorised to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company. The reason for the deviation from the shareholders' pre-emption rights according to the above proposal is that a long-term ownership interest of the Participants is likely to increase the interest in the business and the results of the Oriflame group and that it will increase the motivation and mutual interests of the Participants and the Company. The proposal is therefore deemed to be beneficial for the Company and its shareholders.

2. Deletion of Article 5 of the Articles of Association and replacing it with the following:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at sixty nine million six hundred and seventy seven thousand one hundred and forty two EURO and fifty Cents (EUR 69,677,142.50), represented by fifty five million seven hundred and forty one thousand seven hundred and fourteen (55,741,714) shares of no nominal value.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand EURO (EUR 102,400,000.00). The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after 19 May 2005 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,250,000 shares under such plan and, for a period ending five years after 19 May 2008 to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,100,000 shares under such plan. In the event that the subscription price for any share issued pursuant to either the 2005 share incentive plan or the 2008 share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued the board shall be authorised to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares of no nominal value and which will benefit from the same rights as shares previously issued."

3. Information relating to the cost calculation of the Oriflame 2005 Share Incentive Plan allocations, as well as information relating to the cost calculation of the proposed allocations of Investment Shares in 2008 under the proposed 2008 Share Incentive Plan.

4. Reduction of the share premium account from its current amount of EUR 3,360,895 to EUR 1,760,895 and subsequent allocation of the amount of EUR 1,600,000 to a reserve account in order to allow the Board of Directors to over the years 2008 - 2010 finance the issuance of the Achievement Shares relating to the 2005 Investment Shares within the limits of the authorized share capital.

5. Miscellaneous.

IV. The Meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman considers itself as duly constituted and convened.

V. Thereafter, the Meeting of the shareholders deliberates on all the agenda items and passes the following resolutions:

First resolution

After reading of the report of the Board of Directors relating to exclusion of the pre-emption right, the Meeting authorizes the Board of Directors to issue shares under a new share incentive plan for key employees and a small number of other key individuals of the Company (the "Participants") for the years 2008-2010, whereby the Board of Directors proposes is authorized to at one or several occasions increase the share capital of the Company within the authorized share capital and exclude the pre-emption right by the issue of up to 2,100,000 shares to the Participants under such plan. Out of such shares, shares corresponding to a fair market value of up to EUR 3,500,000 will annually be offered for purchase by the Participants at fair market terms (the "Investment Shares") over the years 2008-2010, however subject to the additional requirement that the number of Investment Shares to be offered under the plan shall be determined by the Board of Directors so that the potential dilution under the lifetime of the plan shall amount to less than 3 per cent of the share capital of the Company. Up to a further amount of 4 times the shares issued as incentive shares will be available to be awarded to the Participants as free shares (the "Achievement Shares"). In the event that the subscription

price for any share issued pursuant to the share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued, the Board of Directors is authorised to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company.

In favour: 92.3%

Against: 7.7%

Abstention: 0%

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 92.3% of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

The Meeting resolves to delete article 5 of the Articles of Association and to replace it with the following based on the forthcoming adoption of the new share incentive plan for Participants for the years 2008-2010:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at sixty nine million six hundred and seventy seven thousand one hundred and forty two EURO and fifty Cents (EUR 69,677,142.50), represented by fifty five million seven hundred and forty one thousand seven hundred and fourteen (55,741,714) shares of no nominal value.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand EURO (EUR 102,400,000.00). The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after 19 May 2005 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,250,000 shares under such plan and, for a period ending five years after 19 May 2008 to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to 2,100,000 shares under such plan. In the event that the subscription price for any share issued pursuant to either the 2005 share incentive plan or the 2008 share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued the board shall be authorised to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares of no nominal value and which will benefit from the same rights as shares previously issued."

In favour: 92.3%

Against: 7.7%

Abstention: 0%

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 92.3% of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the share premium account from its current amount of EUR 3,360,895 to EUR 1,760,895 and to subsequently allocate the amount of EUR 1,600,000 to a reserve account in order to allow the Board of Directors to over the years 2008-2010 finance the issuance of the Achievement Shares relating to the 2005 Investment Shares within the limits of the authorized share capital.

In favour: 92.3%

Against: 7.7%

Abstention: 0%

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 92.3% of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Share incentive plan cost calculation

The Meeting was informed that under the 2005 Share Incentive Plan, during the years 2005-2007 the Company has issued a total number of 319,520 Investment Shares (141,761 in 2005, 109,908 in 2006 and 71,282 in 2007) to Participants in the Plan. When introducing the 2005 Share Incentive Plan, the mandate from the shareholders, given at the extraordinary general meeting held on 19 May 2005 was for the Board to issue up to 150,000 Investment Shares per year during the period 2005-2007, i.e. a total of 450,000. Based on the current outstanding holdings of Investment Shares eligible for Achievement Shares and the operating profit performance grid set by the Board of Directors in 2005, Achievement Shares pursuant to Investment Shares issued in 2005 will result in the Company issuing 475,600 Achievement Shares to the Participants. These Achievement Shares will be issued some time after 10 June 2008. Based on the current outstanding holdings of Investment Shares issued under the 2005 Share Incentive Plan, the dilution effect of the 2005 Share Incentive Plan will amount to a maximum of 2.2 per cent.

The Meeting was furthermore informed that the Board of Directors has not yet decided on the offer to be put forward to the Participants as the 2008 Share Incentive Plan was subject to today's EGM approval. At today's share price of approximately SEK 445.- the maximum number of Investment Shares that can be offered in 2008 will amount to approximately 73,200. At today's share price of approximately SEK 445.- the cost of the 2008 allocation of 73,200 Investment Shares will be a maximum cost of EUR 14,000,000.- depending on performance.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present meeting, are evaluated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 13.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai, à 12.00 heures.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société Oriflame Cosmetics S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Georges Altwies, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 61 du 16 mai 1970, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 2613 du 15 novembre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence M. Pontus Andreasson, directeur des affaires légales, demeurant à Stockholm (Suède).

L'Assemblée désigne M. François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'assemblée.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Mevlüde-Aysun Tokbag, avocate, demeurant à Perl (Allemagne).

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au Notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Assemblée des actionnaires a été dûment convoquée par une annonce mentionnant l'ordre du jour, publiée au Journal Officiel du Luxembourg (Mémorial C) no 1064 du 30 avril 2008 et no 1145 du 9 mai 2008 et dans un journal local (Luxemburger Wort) le 30 avril 2008 et le 9 mai 2008.

En outre, le Président a indiqué que tous les actionnaires nominatifs de la société ont été dûment convoqués à la présente assemblée par voie postale le 23 avril 2008.

II. Le capital social de la Société est de EUR 69.677.142,50, représenté par 55.741.714 actions sans indication de valeur nominale. Le quorum de présence de 50% est donc de 27.870.857 actions.

Conformément à la liste de présence, des actionnaires représentant 54.039.010 actions autorisées à voter sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. Des actionnaires détenant plus de 50% des actions émises ayant droit de vote prennent donc part à l'Assemblée.

L'Assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Comme le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée et autorisées à voter est de 54.039.010, la majorité des deux-tiers est fixée à 36.026.007 actions.

III. L'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration afférant à l'exclusion du droit de préférentiel de souscription, approbation de la proposition autorisant le Conseil d'Administration à émettre des actions dans le cadre d'un nouveau plan incitatif d'actions pour des employés clés et un petit nombre d'autres personnes importantes de la Société (les "Participants") pour les années 2008-2010, en vertu de laquelle le Conseil d'Administration propose que l'assemblée générale extraordinaire l'autorise à augmenter, en une ou plusieurs occasions, le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé et d'exclure le droit préférentiel de souscription, par l'émission d'au maximum 2.100.000 actions en faveur des Participants conformément à ce plan. En dehors de ces actions, des actions correspondant à un montant de EUR 3.500.000 calculé à la juste valeur du marché, seront annuellement offertes à l'achat aux Participants conformément aux conditions de marché ("les Actions d'Investissement"), pour la durée de 2008 à 2010, à condition cependant que les Actions d'Investissement offerte selon ledit plan soit définie par le Conseil d'Administration afin que la dilution potentielle du bénéfice par actions ne soit pas supérieure à 3 pour cent du capital social de la Société. De plus, un montant maximal correspondant à quatre fois le nombre d'actions émises dans le cadre du plan incitatif d'actions, sera disponible pour être attribuées, à titre gratuit, aux Participants ("les Actions de Résultat"). L'attribution des Actions de Résultat à

chaque Participant concernera entre 0 et 4 Actions de Résultat pour chaque Action d'Investissement, en fonction du développement du Bénéfice d'Exploitation de la Société sur les 3 années suivant l'achat de chaque Action d'Investissement. Les niveaux de développement du Bénéfice d'Exploitation requis pour chaque Action de Résultat seront fixés par le Conseil d'Administration afin d'établir un juste équilibre entre performance et rémunération. Selon les normes IFRS 2 le coût du plan doit être comptabilisé dans les Comptes Opérationnels sur toute la durée du plan. Le coût maximum du programme s'élèvera à EUR 42 millions qui devront être comptabilisés sur une durée comprise entre 2008 et 2013. Outre ce montant, il sera tenu compte du coût des charges sociales. Cependant, puisque le coût des charges sociales sera lié à la valeur des Actions de Résultat au moment de leur émission, et plus encore au lieu de résidence des Participants au moment de la distribution des Actions de Résultat, ces derniers ne peuvent pour le moment être calculés. Dans la mesure où le prix de souscription pour toute action émise conformément au plan incitatif d'actions, est inférieur au pair comptable de chaque action ainsi émise, le Conseil d'Administration sera autorisé à prélever la différence y relative des réserves de la Société. La raison de l'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément à la proposition susvisée est qu'une détention de participation à long terme par les Participants devrait accroître l'intérêt pour l'activité et les résultats du groupe Oriflame, de même que cela permettra d'accroître la motivation et les intérêts convergents des Participants et de la Société. La proposition est dès lors considérée comme bénéfique pour la Société et ses actionnaires.

2. Suppression de l'article 5 des statuts actuels de la Société pour le remplacer par la version suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-neuf millions six cent soixante-dix sept mille cent quarante deux EURO et cinquante CENTS (EUR 69.677.142,50), représenté par cinquante cinq millions sept cent quarante et un mille sept cent quatorze (55.741.714) actions, sans valeur nominale.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent deux millions quatre cent mille EURO (EUR 102.400.000,-). Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions et augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2005 en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2005 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions dans le cadre de ce plan et, pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2008, en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2008 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions mille (2.100.000) actions dans le cadre de ce plan. Dans le cas où le prix de souscription de toute action émise conformément au plan incitatif d'actions 2005 ou au plan incitatif d'actions 2008 serait inférieur au pair comptable de chaque action ainsi émise, le Conseil d'Administration sera autorisé à prélever la différence y relative sur les réserves de la Société.

Une telle autorisation pourra être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La réalisation du capital autorisé s'effectuera par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale, qui bénéficieront des mêmes droits que les actions précédemment émises."

3. Information relative au calcul du coût du plan incitatif d'actions 2005 de Oriflame, et information relative au calcul du coût des distributions proposées d'Actions d'Investissement en 2008 dans le cadre du plan incitatif d'actions 2008.

4. Réduction du compte de prime d'émission de son montant actuel de EUR 3.360.895 à EUR 1.760.895 et allocation consécutive de EUR 1.600.000 à un compte de réserve afin de permettre au Conseil d'administration de financer, pour les années 2008-2010, l'émission des Actions de Résultats liées au Actions d'Investissement 2005 endéans les limites du capital social autorisé.

5. Divers.

IV. L'Assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considère dûment constituée et convoquée.

V. L'Assemblée des actionnaires délibère alors sur les points à l'ordre du jour et adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration afférant à l'exclusion du droit de préférentiel de souscription l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des actions dans le cadre d'un nouveau plan incitatif d'actions pour des employés clés et un petit nombre d'autres personnes importantes de la Société (les "Participants") pour les années 2008-2010, en vertu duquel le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs occasions, le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé et d'exclure le droit préférentiel de souscription par l'émission d'un maximum 2.100.000 actions en faveur des Participants conformément à ce plan. En dehors de ces actions, des actions correspondant à un montant de EUR 3.500.000 calculé selon la juste valeur du marché, seront annuellement offertes à l'achat aux Participants conformément aux conditions de marché ("les Actions d'Investissement"), pour la durée de 2008 à 2010, à condition cependant que les Actions d'Investissement offerte selon ledit plan soit définie par le Conseil d'Administration afin que la dilution potentielle du bénéfice par actions ne soit pas supérieure à 3 pour cent du capital social de la Société. De plus, un montant maximal correspondant à quatre fois le nombre d'actions émises dans le cadre du plan incitatif d'actions, sera disponible pour être attribuées, à titre gratuit, aux Participants ("les Actions de Résultat"). Dans la mesure où le prix de souscription pour toute action émise conformément au plan incitatif d'actions,

est inférieur au pair comptable de chaque action ainsi émise, le Conseil d'Administration sera autorisé à prélever la différence y relative des réserves de la Société.

Pour: 92,3%

Contre: 7,7%

Abstentions: 0%

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 92,3% des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Deuxième résolution

Au regard de l'adoption prochaine du nouveau plan incitatif d'actions en faveur des Participants pour les années 2008-2010, l'assemblée décide de la suppression de l'article 5 des statuts de la Société pour le remplacer par la version suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-neuf millions six cent soixante-dix sept mille cent quarante deux EURO et cinquante CENTS (EUR 69.677.142,50), représenté par cinquante cinq millions sept cent quarante et un mille sept cent quatorze (55.741.714) actions, sans valeur nominale.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent deux millions quatre cent mille EURO (EUR 102.400.000,-). Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions et augmenter le capital social de la Société endéans les limites du capital autorisé pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2005 en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2005 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions dans le cadre de ce plan et, pour une période prenant fin cinq ans après le 19 mai 2008, en faveur de personnes exerçant leurs droits conformément au plan incitatif d'actions 2008 et d'exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants par l'émission d'un maximum de deux millions mille (2.100.000) actions dans le cadre de ce plan. Dans le cas où le prix de souscription de toute action émise conformément au plan incitatif d'actions 2005 ou au plan incitatif d'action 2008 serait inférieur au pair comptable de chaque action ainsi émise, le Conseil d'Administration sera autorisé à prélever la différence y relative sur les réserves de la Société.

Une telle autorisation pourra être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La réalisation du capital autorisé s'effectuera par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale, qui bénéficieront des mêmes droits que les actions précédemment émises."

Pour: 92,3%

Contre: 7,7%

Abstentions: 0%

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 92,3% des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de son montant actuel de EUR 3.360.895 à EUR 1.760.895 et d'allouer en conséquence le montant de EUR 1.600.000 à un compte de réserve afin de permettre au Conseil d'administration de financer, pour les années 2008-2010, l'émission des Actions de Résultats liées au Actions d'Investissement de l'année 2005 endéans les limites du capital social autorisé.

Pour: 92,3%

Contre: 7,7%

Abstentions: 0%

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 92,3% des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Calcul du coût du plan incitatif d'actions

L'Assemblée a été informée que, dans le cadre du plan incitatif d'actions 2005, au cours des années 2005 à 2007, la Société a émise un nombre total de 319.520 Actions d'Investissement (141.761 en 2005, 109.908 en 2006 et 71.282 en 2007) en faveur des Participants du Plan. A l'occasion de l'introduction du Plan incitatif d'actions 2005, les actionnaires avaient autorisé le Conseil d'administration, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 mai 2005, à émettre un maximum de 150.000 actions par an pour les années 2005-2007, c'est-à-dire un total de 450.000 actions. Sur base des détentions actuelles des Actions d'Investissements échues, éligibles pour devenir des Actions de Résultat et de la grille de performance relative aux bénéfices d'exploitation établie par le Conseil d'Administration en 2005, les Actions de Résultat conformément aux Actions d'Investissement émises en 2005, résulteront dans l'émission par la Société de 475.600 Actions de Résultat aux Participants. Ces Actions de Résultat seront émises peu de temps après le 10 juin 2008. Sur base des détentions actuelles des Actions d'Investissements échues, émises dans le cadre du Plan incitatif d'actions 2005, l'effet de dilution du Plan incitatif d'actions 2005 s'élèvera au maximum à 2,2%.

L'Assemblée a été de plus informée que le Conseil d'Administration n'a pas encore décidé de l'offre à proposer aux Participants compte tenu du fait que l'adoption du Plan incitatif d'actions 2008 est subordonnée à l'approbation de l'As-

semblée générale extraordinaire de ce jour. Le prix d'une action étant aujourd'hui approximativement de SEK 445, le nombre maximum d'Actions d'Investissement qui pourront être offertes en 2008 s'élèvera approximativement à 73.200. Le prix d'une action étant aujourd'hui approximativement de SEK 445, le coût de l'allocation 2008 de 73.200 Actions d'Investissement s'élèvera au maximum à EUR 14.000.000, selon les résultats.

Coût

Les dépenses, coûts, rémunérations et autres charges de quelque sorte que ce soit suite à la présente assemblée générale à payer par la Société sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13.00 heures.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Andreasson, F. Brouxel, M.-A. Tokbag, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, LAC/2008/20410. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008070871/220/351.

(080079236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Patron Lepo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.951.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON LEPO S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 122.951, incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C N ° 240, dated February 23rd, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on December 15th, 2006 has ended on December 31st, 2006.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON LEPO S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 122.951 gemäss notarieller Urkunde vom Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, zu der Zeit Notar in Luxemburg, aufgenommen am 15. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 240 vom 23. Februar 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 15. Dezember 2006 begann, hat am 31. Dezember 2006 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 20 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit Uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 avril 2008, LAC/2008/17922. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008070882/211/103.

(080079255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Vimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 50.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juin 2008.

Pour la gérance

MEMOLA & PARTNERS

48, Esplanade, L-9227 DIEKIRCH

Conseils comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008071212/808/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2008, réf. DSO-CQ00234. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080079883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

T.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.186.

Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 8 février 2008

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Messieurs Loïc BERTHET, Roeland P. PELS, Michel CLEMENCE et Roberto Enrique AGUIRRE PADILLA en tant qu'administrateurs de la société décide de nommer Monsieur Francesco TOMBOLINI, demeurant Via Montegrappa 3, Ancona, Italie, comme administrateur de la société pour une durée de deux ans son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Il est de plus acte de la modification de l'adresse du domicile de Johanna Fischmann au 1A, rue Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg.

Certifié conforme à l'original

Johanna Fischmann

Administrateur

Référence de publication: 2008071035/6045/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00739. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Flare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.247.

—
Assemblée Générale Ordinaire réunie a Luxembourg le 8 février 2008

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Messieurs Jean FABER, Lionel CAPIAUX et Claude KRAUS en tant qu'administrateurs de la société décide de nommer:

- Pierre-Alain BLUM, demeurant 5, place du Molard, 1204 Genève Suisse,
- Johanna FISCHMANN, demeurant 1A, rue Fort Bourbon, L1249 Luxembourg,
- Hans OUWENDIJK, demeurant 13 Smidswater ,La Hague, Pays-Bas,
- Yves MARGUERAT demeurant 2, Chemin Monnex, 1003 Lausanne, Suisse,
- Francesco TOMBOLINI demeurant 3, Via Montegrappa, Ancona, Italie,

comme administrateurs de la société pour une durée de six ans leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg (2450) au 1A, rue Fort Bourbon à Luxembourg (1249) à compter de ce jour.

Certifié conforme à l'original

Johanna FISCHMANN

Administrateur

Référence de publication: 2008071034/6045/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00744. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Caroline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.938.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAROLINE HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 48817,

represented by Frederic LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 28, 2008.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follows;

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10,1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18,1933 on limited liability companies, as amended and December 28,1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "CAROLINE S.à r.l".

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2008.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

CAROLINE HOLDING GUERNSEY LIMITED, prenamed, five hundred parts 500 parts
Total: five hundred parts 500 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) is from now on at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,800.- €.

Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Erlend Smith, born on April 6,1974, in Aberdeen, United Kingdom with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernsey.

b) Michael Newton, born on January 4,1976 in Guernsey, with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernsey;

c) Brian McMahon, born on November 4, 1968 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

d) Andreas Demmel, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAROLINE HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey, sous le numéro 48817,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2008.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci -avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "CAROLINE S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
CAROLINE HOLDING GUERNSEY LIMITED, prénommée, cinq cents parts	500
Total cinq cents parts	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- €).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Erlend Smith, né le 6 avril 1974, à Aberdeen, Grande-Bretagne avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernesey;
 - b) Michael Newton, né le 4 janvier 1976, à Guernesey, avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernesey;
 - c) Brian McMahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - d) Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2008. Relation: LAC/2008/18266. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008071182/212/301.

(080080355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Montignac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.115.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608.721,

représentée par Mademoiselle Laetitia CARIAUX, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia CARIAUX, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "MONTIGNAC S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39.115, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 250 du 10 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX, le 5 août 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 584 de 1992. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé le 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 754 du 17 mai 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "MONTIGNAC S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 892.500,-), représenté par trente-six mille (36.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est détentrice des titres au porteur représentant la totalité des actions de la prédite société "MONTIGNAC S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "MONTIGNAC S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "MONTIGNAC S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CARIAUX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2008, Relation GRE/2008/2244. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008071095/231/57.

(080080302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.303.

In the year two thousand and eight, on the sixth of May

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117 303, incorporated by deed enacted on the 13th of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1596, page 76573, on August 23rd, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I. The shareholder present or represented and the numbers of shares held by it are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Amendment of the name of the Company, to be changed into "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.";
- 2) Amendment of the article two of the Articles of Association accordingly.

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from its current name "PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l." into "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 2.** The Company's name is " Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117 303, constituée suivant acte reçu le 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1596, page 76573 du 23 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de la dite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'actionnaire, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a préalablement été informé.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la Société, à changer en "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l."
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de son nom actuel "PPM Capital Fourth Investment Company S.à r.l." en "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "Silverfleet Fourth Investment Company S.à r.l.""

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008. Relation: LAC/2008/18961. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071324/211/84.

(080080693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

T.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.186.

Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 16 décembre 2005

Première et unique résolution

L'Assemblée Générale, décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprise, la société ABA CAB Sàrl, domiciliée 231, Val des Bons-Malades à Luxembourg (L-2121), en remplacement de la société Elpers & Co Réviseurs d'entreprises Sàrl commissaire. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

Roeland P. PELS / Johanna FISCHMANN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008071036/6045/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09020. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.256.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 9 mai 2008 que:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., Via Nirone 8, I-20121 Milan, Italie, a transféré 11.879 parts sociales de Catégorie B de la Société à Gaminghouse S.A., 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 9 mai 2008, le capital de la Société est réparti comme suit:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A.: 9.005 parts sociales de Catégorie B et 607 parts sociales de Catégorie C

- Gaminghouse S.A.: 148.756 parts sociales de Catégorie A et 11.879 parts sociales de Catégorie B

- Séverine Michel: 1 part sociale de Catégorie A

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008071037/3794/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.661.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont Comparu:

1) Masséna Capital Partners Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, représentée par M^e Laurence JACQUES, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Plateau Altmünster 9B, 1123 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2008 à Luxembourg; avec substitution du 21 mai 2008, annexée aux présentes ci-après le Gérant ou l'Associé Gérant Commandité, et

2) Masséna Luxembourg S.A., une société anonyme, dotée d'un capital social 31.000,- euros établie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.925, représentée par M^e Laurence JACQUES, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Plateau Altmünster 9B, 1123 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2008 à Luxembourg; avec substitution du 21 mai 2008, annexée aux présentes ci-après l'Associé Commanditaire ou l'Associé:

Lesquelles procurations, sont annexées à l'acte de constitution de la société de Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2008.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont exposé ce qui suit:

Qu'en date du 29 avril 2008, les associées, représentées comme ci-avant, ont comparu par-devant le notaire instrumentant, en leurs qualités d'associées, représentant l'intégralité du capital social, de la société en commandite par actions à capital variable MASSENA CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG S.C.A./F.I.S., et a fixé le siège social à L-' 2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que toutefois lors de l'acte de constitution en question comporte des erreurs purement matérielles et doit en conséquence être comme suit:

a.- dans le préambule, les mots « à capital variable, qualifiée de qu'ils forment entre eux» sont à supprimer du texte initial;

b.- à l'article 9.2.5.3. les tirets de [soixante (60)] sont à supprimer;

c.- à l'article 10.5: l'expression «la loi du 13 février 2007» doit être lue comme «la Loi FIS»;

d.- à l'article 13:

d.1.- dans la première phrase, la lettre «A» qui suit le septième mot à savoir «Actionnaire» est à supprimer;
d.2.- au deuxième alinéa du point (iii), il y a lieu de lire «trente (30)» au lieu de «vingt (20)» afin de garantir la cohérence du texte;

e.- à l'article 14:

e.1.- sub 14.1.A.C) les termes «Compartiment concerné» doivent être remplacées par «la Société»;

e.2.- sub 14.6. les deux derniers paragraphes sont à supprimer;

f- à l'article 21.6 dans le deuxième alinéa le nombre «21» est à remplacer par le nombre «27».

Suite à l'acte rectificatif reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent dans son répertoire, lequel acte a rectifié et fixé l'adresse de l'Associé Gérant Commandité Masséna Capital Partners Luxembourg S.à r.l. à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, il y a lieu de lire à la première page de l'acte sous le point 1) des comparants que l'adresse du siège social est à «L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle» et non pas au «L-1371 Luxembourg, 117, Val Saint Croix». Il en est de même pour le point 3 des résolutions prises par les actionnaires après la constitution de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JACQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, Relation: LAC/2008/21087. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008071955/206/59.

(080081255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.939.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS Lux Management Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88 045, having its registered office at 9-11, Grand- Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane Diabate, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of April 30, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. Article 20.-

In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Lux Management Services S.à r.l.	1,250,000 shares
Total: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on August 28, 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 88 045, ayant son siège

social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «VW2007 Parallel Lancaster S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 30 avril 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GS Lux Management Services S.à r.l.	1.250.000
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207,1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 MAI 2008. Relation: LAC/2008/18267. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008071181/212/389.

(080080360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

INDUSTRI KAPITAL Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.621.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IK INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG II S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008071431/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06622. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.686.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 136.326

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert
- Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company "Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.", with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 137 686.

has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of April 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

It results from a share purchase agreement on April 7th, 2008, that Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l. has become the sole shareholder of the company Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.,

a copy of the said purchase agreement, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital from EURO into BRITISH POUND at the average rate of 1,- EUR = 0.78304 GBP, so that the corporate capital is now set at the amount of NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED EIGHTY-EIGHT BRITISH POUND (GBP 9,788.-).

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the share's par value at ONE BRITISH POUND (GBP 1.-) so that the corporate capital is now divided into nine thousand seven hundred eighty-eight (9,788) shares of ONE BRITISH POUND (GBP 1.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6.1.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED EIGHTY-EIGHT BRITISH POUND (GBP 9,788.-), divided into nine thousand seven hundred eighty-eight (9,788) shares of ONE BRITISH POUND (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of Incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the company is the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign countries, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend

or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.326,

ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137 686 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2008, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 7 avril 2008, que la société Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l. est devenue l'associée unique de la société Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.,

une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social de EURO en LIVRE STERLING au taux de change de 1,- EUR = 0.78304 GBP, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT LIVRE STERLING (GBP 9,788.-).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de UN LIVRE STERLING (GBP 1.-), de sorte que le capital social de NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT LIVRE STERLING (GBP 9,788.-) est désormais représenté par neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9,788) parts sociales de UN LIVRE STERLING (GBP 1.-) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6.1.1. des statuts aura désormais la teneur suivante:

6.1.1 Le capital social est fixé à NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT LIVRE STERLING (GBP 9,788.-), représenté par neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9,788) parts sociales de UN LIVRE STERLING (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2008, Relation: ECH/2008/510. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008071958/201/147.

(080081786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

In the year two thousand and eight, on the ninth April.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "3i Infrastructure Limited", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX, register with the Trade and Companies Registrar under number 95682 (the "Sole Partner"),

here represented by Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 April 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.818, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24

July 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 26 September 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to reduce the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring it from its current amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) to eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) by cancellation of four thousand (4,000) Class I Shares and by reimbursement of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to the Sole Partner.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the Sole Partner to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the Sole Partner cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the articles 4.1, 4.4.2 and 17.6 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

Art. 4.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) represented by (i) four thousand (4,000) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) four thousand (4,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) four thousand (4,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) four thousand (4,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) four thousand (4,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) four thousand (4,000) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) four thousand (4,000) class G shares (the "Class G Shares"), and (viii) four thousand (4,000) class H shares (the "Class H Shares") (collectively referred hereinafter as to the "Shares"), each Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-). (...)

4.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the available amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such available amount.

Art. 17.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0,1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class A Shares;
then

(i) an amount equal to 0,15% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class B Shares;
then

(i) an amount equal to 0,20% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class C Shares;
then

(i) an amount equal to 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class D Shares;
then

(i) an amount equal to 0,30% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class E Shares;
then

(i) an amount equal to 0,35% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class F Shares;
then

(i) an amount equal to 0,40% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class G Shares;
then

(i) an amount equal to 0,45% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class H Shares;
then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class H shares, then if no Class H shares are in existence, Class G shares and in such continuation until only class A shares are in existence)".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«3i Infrastructure Limited», une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 95682 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Mme Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 avril 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.818, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 août 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le réduire de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à huit cent mille euros (800.000,-) par l'annulation de quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie I et par remboursement de cent mille euros (EUR 100.000,-) à l'Associé Unique.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Associé Unique sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif de l'Associé Unique ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les articles 4.1, 4.4.2. and 17.6 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

Art. 4.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie A, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie B, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie C, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie D, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie E, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie F, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie G et 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Catégorie H (collectivement référées ci-après les "Parts Sociales"), d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

(...)

4.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Art. 17.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0.1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, puis

(i) un montant équivalent à 0.15% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, puis

(i) un montant équivalent à 0.20% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, puis

(i) un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, puis

(i) un montant équivalent à 0.30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, puis

(i) un montant équivalent à 0.35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, puis

(i) un montant équivalent à 0.40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G puis

(i) un montant équivalent à 0.45% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, puis

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie H, puis si aucune Part Sociale de Catégorie H existe, les Parts Sociales de Catégorie G, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A qui existent.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008, LAC/2008/14903. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071963/211/162.

(080081744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Garage Thommes & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 12.264.

Le bilan au 31/12//2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071503/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

b for b S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.771.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071512/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07908. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

soft-carrier s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071515/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07910. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Cristo Rei, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 117.984.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071397/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01321. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008071493/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00269. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071490/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00272. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"European Property Portfolio Nominees Limited", a company incorporated and existing under the laws of Ireland with its registered office at 40, Mespil Road, Dublin 4, Ireland and registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 445 683;

here represented by Mr. Martin LOHMEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 19 May 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole member of "New Mersey Lux S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 123.637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405, on 20 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025, on 25 April 2008.

The appearing person, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company decides to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of two thousand pounds sterling (GBP 2,000.-) in order to bring it from its current amount of three hundred and five thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 305,520.-) to three hundred and seven thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 307,520.-) by the issue of one hundred (100) shares of a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

Such capital increase has entirely been subscribed by the sole member of the Company, European Property Portfolio Nominees Limited, in exchange for a contribution in cash. The total contribution of two thousand pounds sterling (GBP 2,000.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and seven thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 307,520.-) divided into fifteen thousand three hundred and seventy-six (15,376) corporate units with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«European Property Portfolio Nominees Limited», une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 40, Mespil Road, Dublin 2 et enregistrée auprès du Companies Registration Office of Ireland sous le numéro 445 683,

ici représentée par Monsieur Martin LOHMEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 19 mai 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «New Mersey Lux S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405, daté du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1025, daté du 25 avril 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000,-) pour le porter de son montant initial de trois cents cinq mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 305.520,-) à trois cents sept mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 307.520,-) par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'associé unique de la Société European Property Portfolio Nominees Limited contre un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport d'un montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent sept mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 307.520,-) représenté par quinze mille trois cent soixante-seize (15.376) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.LOHMEYER, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 mai 2008. Relation: EAC/2008/7023. - Reçu douze euros cinquante-cinq cents (2.510,25 à 0,5% = 12,55 €.)

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071340/239/99.

(080080694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 38.570.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071448/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08764. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Nalozo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.655.772,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.773.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transferts de parts sociales prenant effet au 6 mai 2008 que:

- Nalozo Topco S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133.519 a transféré 11.711.367 parts sociales de catégorie A de la Société et 154.920 parts sociales de catégorie B de la Société à Nalozo MIV L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3DA Guernesey.

Il en résulte, qu'à compter du 6 mai 2008, le capital de la Société d'un montant de EUR 47.655.772,- représenté par 11.711.367 parts sociales de catégorie A, 35.944.404 parts sociales de catégorie B et 1 part sociale de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune est détenu comme suit:

- Nalozo MIV L.P. détient 11.711.367 parts sociales de catégorie A et 154.920 parts sociales de catégorie B
- Nalozo Topco S.à.r.l. détient 35.789.484 parts sociales de catégorie B
- Permira IV L.P.2 détient 1 part sociale de catégorie C

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2008071038/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071488/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00282. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 885.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071449/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05031. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.356.

In the year two thousand and eight, on the fifth of May
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711,

here represented by Mr. Dominique Léonard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128356, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated May 14, 2007, published in the Memorial C n ° 1466 dated July 16, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, to be fully paid up.

Subscription - payment

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for all nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares and fully pay them up in the nominal amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée soumise au régime de la Loi SICAR, établie au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711;

ici représentée par Monsieur Dominique Léonard, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128356, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2007, publié au Memorial C n ° 1466 du 16 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à un million d'euros (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune à libérer intégralement.

Souscription - libération

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prénommée, déclare souscrire toutes les neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million d'euros (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation LAC/2008/18542. - Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (4.937,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071327/211/100.

(080080885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071489/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00274. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

CEP III Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.272.

In the year two thousand and eight, on the fifth of May
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 128356,

here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy established on May 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132272, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary on September 13, 2007, published in the Memorial C n ° 2497 of November 3, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, to be fully paid up.

Subscription - Payment

CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new shares and fully pay them up in the nominal amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128356;

ici représentée par Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEP III INVESTMENT 5 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132272, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 13 septembre 2007, publié au Memorial C n ° 2497 du 3 novembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à un million d'euros (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune à libérer intégralement.

Souscription - Libération

CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l., prénommée, déclare souscrire toutes les neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 987.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million d'euros (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation LAC/2008/18545. — Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (4.937,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071326/211/100.

(080080894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.176.

In the year two thousand eight one the eighth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BLUE DIME HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, trade register Luxembourg section B number 97176, incorporated by deed dated on November 25 2003 published in the Memorial C number 1344 of December 17th, 2003; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Jorrit Cromptvoets, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 910 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31s July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)", by replacing article 2 of the articles of incorporation by the following text:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment."

2) Subsequent amendment of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31s July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)", not governed by that law, but by the provisions related to commonly said "soparfi" companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31s July 1929.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLUE DIME HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Léon Thyges, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97176, constituée suivant acte reçu le 25 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1344 du 17 décembre 2003; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 910 (neuf cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. CROMPVOETS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, Relation: LAC/2008/19441. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071325/211/104.

(080080913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071457/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00284. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

RTL Group Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 97.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071447/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08184. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Boyart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.082.

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BOYART S.A.", R.C.S Luxembourg Numéro B 76 082 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 705 du 28 septembre 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 583 du 15 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Flora GIBERT, employée privée, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, employé privé, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et

un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, F. GIBERT, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18549. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071957/211/52.

(080081797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Luxgala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.677.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 20 mai 2008

Il résulte de la résolution des associés du 20 mai 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Gérard Conway en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Raphael Candelier, né le 15 septembre 1980 à Châtenay-Malabry, France, ayant son adresse professionnelle au 21-25, rue Balzac, F-75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *Classe A:*

* Cédric Pedoni

* Victor Holmes

- *Classe B:*

* Raphael Candelier

* Frank Welman

- *Classe C:*

* Daniele Arendt-Michels

* Kevin Whale

Cédric Pedoni
Gérant de classe A

Référence de publication: 2008071040/3794/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Luxgala Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.476.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique la Société le 20 mai 2008

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 20 mai 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Gérard Conway en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur Raphael Candelier, né le 15 septembre 1980 à Châtenay-Malabry, France, ayant son adresse professionnelle au 21-25, rue Balzac, F-75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *Classe A:*

- * Cédric Pedoni
- * Victor Holmes

- *Classe B:*

- * Raphael Candelier
- * Frank Welman

- *Classe C:*

- * Daniele Arendt-Michels
- * Kevin Whale

Cédric Pedoni
Gérant de classe A

Référence de publication: 2008071039/3794/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070669/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08317. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.
